

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MARS 2013

Point 6 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par M. Martin Rauber
au nom de la Commission d'aménagement :
« Demande d'un MEP pour le réaménagement
de la Place du Centre à La Tour-de-Trême »**

Lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2012, M. Martin Rauber a déposé, au nom de la Commission d'aménagement, un postulat concernant la « demande d'un MEP pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême ».

Ce postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 18 février 2013, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Par conséquent, le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par la Commission d'aménagement relatif à la demande d'un MEP pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Secrétaire

A. Carrel Meyer

Le Président

T. Savary

Texte du postulat voir au verso

Transmission du postulat :

« Demande d'un MEP pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême »

Extrait du procès-verbal du Conseil général du 17 décembre 2012

Au nom de la **Commission d'aménagement**, Monsieur Martin Rauber s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers Collègues,

Au nom de la Commission d'aménagement, je vous fais part des observations et de la demande qui suivent.

Face aux remarques de certains habitants et après analyse, la Commission d'aménagement estime que La Tour-de-Trême ne bénéficie d'aucune place publique conviviale.

Dans le cadre des travaux liés aux mesures d'accompagnement, la Commission d'aménagement a proposé de réaménager la place située devant la Lanterne, la poste et l'église.

Par courrier du 21 août dernier, le Conseil communal a confirmé qu'il ne souhaite pas intervenir sur le périmètre en question, spécifiquement car l'aménagement actuel date d'une dizaine d'années seulement.

Cependant, la Commission d'aménagement considère que la situation a changé, en particulier car :

- 1. les mesures d'accompagnement ont entraîné des réaménagements dans le secteur ;*
- 2. le développement de La Tour-de-Trême a créé de nouveaux besoins ;*
- 3. le rond-point a été supprimé et les quatre angles qui le délimitaient ne font plus sens.*

En conséquence, nous sommes convaincus qu'une place plus conviviale doit être proposée aux tourrains à cet endroit.

C'est pourquoi, la Commission d'aménagement demande au Conseil communal de mettre en place un mandat d'études parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Place du Centre à La Tour-de-Trême avant la fin du mois de mai 2013.

Les résultats de la procédure, la nature des travaux, les coûts ainsi que le calendrier d'exécution seront discutés ultérieurement. Nous vous remercions de votre attention.

Pour la Commission d'aménagement : MM. François Chardonens, Pierre-Yves Lüthi, Nicolas Demierre, Jean-Paul Menoud, Auguste Dupasquier, Christophe Monney, Eric Gobet, Martin Rauber, Sébastien Lauper. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber, pour son intervention au nom de la Commission d'aménagement et précise que le cas est le même que le précédant, à savoir que le Bureau considère cette intervention comme un postulat, au sens de l'article 96 du règlement du Conseil général. Il ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Morand intervient en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Est-ce que Monsieur le Président de la Commission d'aménagement pourrait nous indiquer à peu près quel serait le coût d'un MEP ? »

Monsieur Martin Rauber précise que pour évaluer le coût d'un MEP, dans ce cas, il faut compter trois Bureaux, à raison de CHF 10'000.-- d'honoraires chacun, soit CHF 30'000.--. Sur demande, Monsieur Yves Grandjean lui indique qu'il faut compter environ CHF 10'000.-- de frais administratifs. Monsieur Rauber précise alors que le coût total approximatif de ce MEP serait de CHF 40'000.--, en ajoutant qu'il s'agit d'une évaluation sommaire.

Monsieur le Président remercie Monsieur Martin Rauber et demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'étant pas le cas, il poursuit en ces termes :

« Nous prenons acte de cette intervention qui fera aussi l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif communal. »